



STATUT DES EDUCATEURS

Présidents : MM. Lucien BAUD – Alain VOSDEY

SITUATION DES CLUBS AU 16 septembre 2021

SENIORS D1 MASCULIN

Club en dérogation :
FC BALLAISON

Clubs en règle :
US ANNECY LE VIEUX
US CHILLY
FC THONES

SENIORS D1 FEMININE

Club en règle :
FC CHAMBOTTE
ES CHILLY
ES DOUVAINNE LOISIN
US MARGENCEL

Nous rappelons que les clubs Seniors masculin et féminin D1 en infraction ont 60 jours et les clubs U20 U17 U15 D1 ont 30 jours à partir de la première journée de championnat, afin d'être en conformité avec le Statut des Educateurs.